



2023-01  
24

## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue au 1605, rue Principale, ce lundi, 30 janvier 2023 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Est absent à cette séance :

Siège #4 - Carole Dubois

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Monsieur Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Yvan Champagne, et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

## **03 - MOT DU DIRECTEUR**

## **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2023-01  
25

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour suivant a été soumis aux membres du Conseil :

- 01 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 02 - MOT DU MAIRE**
- 03 - MOT DU DIRECTEUR**
- 04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 07 - FINANCES**
- 08 - URBANISME**
  - 08.01 - MODIFICATION DU PLAN PROJET ET PROTOCOLE D'ENTENTE - DÉVELOPPEMENT NOMMÉ " DOMAINE DU LAC BORÉAL "**
  - 08.02 - Adoption du second projet de règlement 611-22 - modification au règlement de zonage, zone H-15 - projets d'ensemble**
- 09 - LOISIRS**
- 10 - INFRASTRUCTURES**
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**
- 12 - RESSOURCES HUMAINES**
- 13 - CONTENTIEUX**
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**
- 15 - SÉCURITE CIVILE**
- 16 - VARIA**
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence, il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Yvan Champagne, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - FINANCES**

**08 - URBANISME**

2023-01  
26

**08.01 - MODIFICATION DU PLAN PROJET ET PROTOCOLE D'ENTENTE - DÉVELOPPEMENT NOMMÉ " DOMAINE DU LAC BORÉAL "**

Considérant la tenue de l'assemblée publique tenue le 16 janvier 2023 en vue de l'adoption du projet de règlement 611-22, plus loin prévue;

Considérant les échanges avec certains résidents de la rue Hamel situés dans une zone contiguë à celle principalement visée par le projet de règlement concerné;

Considérant l'entente intervenue avec le promoteur, le propriétaire des lieux, les citoyens de la rue Hamel et la Municipalité, à l'effet notamment de modifier le protocole d'entente de développement de sorte de convertir le type de construction prévue sur les terrains 25 et 26 ainsi que 27 et 28 en unifamilial, étant précisé que ceux-ci pourront redevenir en unifamilial jumelé s'ils ne sont pas vendus dans un délai de 2 ans suivant la fin des travaux de construction de la rue projetée;

Considérant également que les terrains 17 et 18 seront ajoutés au terrain 39, appartenant au propriétaire actuel et qu'ils ne pourront à nouveau être subdivisés et construits, des servitudes voire affectations de contraintes devant être établies à cet effet; le propriétaire devant consigner ses engagements par écrits;

Il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le maire Robert Samson, et résolu :

De confirmer l'approbation des modifications proposées au plan projet en question, pour le développement en titre;

De modifier le protocole d'entente envisagé à cet effet, avec le promoteur; et

De confirmer l'habilitation du directeur général, pour et au nom de la municipalité, à procéder aux modifications requises en conséquence, à faire et poser tout acte, toute entente ou convention connexe, utile ou nécessaire à la bonne poursuite de ce développement et cette affaire;

Le tout, sujet, en autant que requis, au respect et suivi des procédures de modifications règlementaires pouvant s'imposer.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2023-01  
27

**08.02 - Adoption du second projet de règlement 611-22 -  
modification au règlement de zonage, zone H-15 - projets  
d'ensemble**

Attendu que la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le " Code municipal du Québec " et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 12 décembre 2022;

Considérant la teneur de la précédente résolution;

Il est proposé par le conseiller Gérald Grondin, appuyé par la conseillère Patricia St-Hilaire, et résolu :

D'adopter le second projet de règlement 611-22 avec modifications, ce second projet modifie le règlement de zonage numéro 363-08 ayant effet d'autoriser des classes d'usage Ha, Hb, Hc et Hd dans la zone H-15 et d'autoriser les projets d'ensemble dans certaines zones;

Que demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement en temps prescrit et y consentant;

Que le second projet de règlement 611-22 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires;

Le tout, sujet à la modification du protocole d'entente concerné et visé par la résolution précédente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**09 - LOISIRS**

**10 - INFRASTRUCTURES**

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**13 - CONTENTIEUX**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**16 - VARIA**

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2023-01  
28**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 56.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Robert Samson, maire

\_\_\_\_\_  
Raynald Martel, directeur général /  
greffier-trésorier